

## Paix liturgique publie un entretien avec Mgr Le Gall

Author : spo

Categories : [Eglise en France](#), [Revue de presse](#)

Date : 15 décembre 2011



Belle réussite de [Paix liturgique](#) qui publie dans sa dernière lettre un entretien exclusif avec Mgr Le Gall, archevêque de Toulouse. On se souvient que Mgr Le Gall avait célébré une messe en forme extraordinaire pour les jeunes de l'association *Juventutem* présents aux JMJ de Madrid. Lorsque j'avais rapporté cette information, un lecteur m'avait signalé avec justesse que cette messe n'était pas la première de celles célébrées par l'archevêque en forme traditionnelle. Il venait de le faire pour une ordination en l'abbaye de Donezan, fille de Fontgombault. Dans cet entretien, Mgr Le Gall confirme effectivement cette célébration :

Je ne suis pas totalement étranger à la liturgie traditionnelle. J'ai fait ma première profession à Kergonan le 8 décembre 1965, jour de la clôture du Concile Vatican II. J'ai donc connu et pratiqué la liturgie tridentine, sous sa forme bénédictine, avant la réforme liturgique.

Mais il est vrai que j'ai célébré pour la première fois cet été la forme extraordinaire. Sauf que ce n'était pas à Madrid mais à Donezan, le 30 juillet, où j'ai conféré une ordination sacerdotale et une ordination diaconale. Ce monastère bénédictin, issu de Fontgombault, bien que situé en Ariège, ne fait pas partie de ma province ecclésiastique mais du diocèse voisin de Carcassonne et Narbonne. Et c'est précisément à l'invitation d'Alain Planet, évêque de Carcassonne, que je me suis rendu à Donezan, communauté que j'avais eu l'occasion de visiter pour la première fois l'année dernière. Pour une ordination bénédictine, il était en effet important que le célébrant puisse chanter la liturgie.

Évidemment, le pontifical selon la forme extraordinaire nécessite un minimum de préparation et un cérémoniaire attentif, ce qui était le cas. Du coup, quand le cardinal Rylko, Président du Conseil Pontifical pour les Laïcs et, à ce titre, principal organisateur des JMJ, m'a demandé de célébrer la forme extraordinaire pour le groupe *Juventutem*, je n'ai pas eu de difficulté à accepter.

Cette absence de difficulté est toutefois un fait nouveau, à mettre sur le compte des effets positifs du motu proprio *Summorum Pontificum*. Par le passé, Mgr Le Gall n'a pas toujours eu cette conduite et il a longtemps bataillé contre la célébration de l'*usus antiquior*. On doit d'autant plus se réjouir de ce retournement qui entend entrer dans les vues du pape Benoît XVI. Il le dit clairement dans cet entretien avec *Paix liturgique* :

Depuis que le Saint Père a pris sa décision et a publié le Motu Proprio, que l'instruction *Universæ Ecclesiæ* a consolidé, je considère qu'il est de notre devoir d'évêque d'entrer dans sa "mens". Il nous faut comprendre ses motivations, le souci d'une liturgie digne et priante, la paix et la réconciliation dans l'Église, et suivre son exemple.

Alors quelle place pour la forme extraordinaire dans son diocèse ? Il existe une communauté à Toulouse, desservie par l'Institut du Christ Roi Souverain Prêtre, et une autre à Launac. Ce qui montre une certaine application du motu proprio. Pour autant, la forme extraordinaire est-elle une des deux formes du rite latin comme le souligne le motu proprio, appelée à co-exister avec la forme ordinaire ? Peut-être ! Mais dans quelle mesure ? Là, il semble qu'il reste encore du chemin à parcourir à l'archevêque de Toulouse qui estime en conclusion de son entretien que

La forme ordinaire reste l'ordinaire des communautés paroissiales et religieuses, dans le respect des fidèles et de la tradition de l'Église.

Oui, mais alors quelle est la place de l'ancienne liturgie ordinaire dont le pape Benoît XVI a admis qu'elle n'avait jamais été abrogée ?

Mais la dernière note doit rester à l'avenir. Et dans cette perspective, Mgr Le Gall montre lui-même le chemin parcouru :

Je n'ai pas de projet immédiat de célébrer dans l'une ou l'autre de ces deux communautés (dans son diocèse, ndlr), mais le ferai volontiers à l'occasion, d'autant plus que j'ai fait depuis cet été l'acquisition du Pontifical Romain de 1962.